

Didier BARRE  
Estelle BELLOIR  
Thibaut BLANLOEIL  
Frédéric LECOMTE

EXPERTS COMPTABLES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES

**UFVG JEANSON ANGERS**  
**Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes**  
**(E.H.P.A.D.)**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

4 Rue Biardeau  
49000 ANGERS

-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

**UFVG JEANSON ANGERS**  
**Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes**  
**(E.H.P.A.D.)**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

4 Rue Biardeau  
49000 ANGERS

-=-=-=-=-=-

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

A l'assemblée générale de l'association UFGV JEANSON,

**OPINION**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UFGV JEANSON relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## FONDEMENT DE L'OPINION

---

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

---

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cholet, le 11 juin 2024

**PAPIN & ASSOCIES**

Commissaire aux comptes

Estelle BELLOIR



ASSOCIATION UFGV ANGERS		<b>BILAN ACTIF</b>			Page 1
		Exercice clos le 31/12/2023			Exercice 31/12/2022
		brut	amort et prov.	net	net
<b>Capital souscrit non appelé</b>					
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	15 019,21	9 313,80	5 705,41	2 931,57	
Fonds commercial (1)					
Autres Immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes					
	<b>15 019,21</b>	<b>9 313,80</b>	<b>5 705,41</b>	<b>2 931,57</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains	236 295,98		236 295,98	236 295,98	
Constructions	6 045 544,22	2 829 710,47	3 415 833,75	3 595 358,42	
Inst. techn., matériel et outill. industriels	344 395,03	229 096,87	115 298,16	103 214,45	
Autres immobilisations corporelles	982 784,38	636 280,80	326 503,58	307 253,83	
Immobilisations corporelles en cours	119 941,10		119 941,10	22 523,40	
Avances et acomptes					
	<b>7 708 960,69</b>	<b>3 495 088,14</b>	<b>4 213 872,55</b>	<b>4 264 646,08</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées par mise en équivalenc					
Autres participations	176 042,36		176 042,36	174 451,61	
Créances liées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	13 059,00		13 059,00	13 059,00	
Autres	51 682,34	1 454,79	50 227,55	47 115,14	
	<b>240 783,70</b>	<b>1 454,79</b>	<b>239 328,91</b>	<b>234 625,75</b>	
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>7 964 763,60</b>	<b>3 505 856,73</b>	<b>4 459 906,87</b>	<b>4 502 203,40</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>					
Matières premières et autres approv.					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
<i>Total stocks et en-cours</i>					
Avances et acomptes versés sur commande	107,28		107,28		
<b>CREANCES</b>					
Créances clients et comptes rattachés (3)	174 466,50		174 466,50	170 896,97	
Autres créances (3)	114 782,41		114 782,41	37 887,87	
Capital souscrit, appelé non versé					
<b>DISPONIBILITES ET DIVERS</b>					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )	805 968,00	5 363,14	800 604,86	1 048 249,51	
Disponibilités	432 242,20		432 242,20	461 642,09	
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 527 566,39</b>	<b>5 363,14</b>	<b>1 522 203,25</b>	<b>1 718 676,44</b>	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>					
Charges constatées d'avance	16 170,18		16 170,18	16 301,71	
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 508 500,17</b>	<b>3 511 219,87</b>	<b>5 997 280,30</b>	<b>6 237 181,55</b>	
(1) Dont droit au bail :		(2) Dont part à moins d'un an :		(3) Dont part à plus d'un an :	

ASSOCIATION UFGV ANGERS [Générateur v4.60] en Euros

ASSOCIATION UFGV ANGERS		Page 2	
<b>BILAN PASSIF</b>			
		Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>			
<b>FONDS PROPRES</b>			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires		1 997 843,37	2 089 747,60
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Écarts de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité		197 295,67	197 295,67
. Autres			
Report à nouveau		(25 646,97)	(33 189,95)
Excédent ou déficit de l'exercice		(380 269,42)	(84 361,25)
	<i>Situation nette (sous total)</i>	<b>1 789 222,65</b>	<b>2 169 492,07</b>
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		32 150,66	2 091,92
Provisions réglementées			
	<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>1 821 373,31</b>	<b>2 171 583,99</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		30 828,00	
	<b>TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>	<b>30 828,00</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques		3 316,00	6 422,00
Provisions pour charges		1 393,00	
	<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>4 709,00</b>	<b>6 422,00</b>
<b>DETTES</b>			
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 349 253,78	3 433 944,38
Emprunts et dettes financières divers			
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS</b>		<b>6 340,23</b>	<b>4 841,95</b>
<b>AUTRES DETTES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		197 428,47	140 987,41
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		266 377,62	221 414,03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		65 948,91	4 000,20
Autres dettes		123 050,07	122 577,66
Instruments de trésorerie			
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>4 008 399,08</b>	<b>3 927 765,63</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance		131 970,91	131 409,93
Ecart de conversion passif			
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 997 280,30</b>	<b>6 237 181,55</b>

ASSOCIATION UFGV ANGERS		Page 8	
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>			
		Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Cotisations			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature : )			
Ventes de prestations de service (dont parrainages : )		1 711 557,01	1 616 437,86
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation		1 392 891,78	1 326 777,18
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		53 000,58	53 718,41
Utilisations des fonds dédiés			798,00
Autres produits		63 701,24	58 481,32
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>3 221 150,61</b>	<b>3 056 212,77</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises			
Variations des stocks de marchandises			
Autres achats et charges externes		1 361 890,73	1 044 829,09
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés		127 357,68	137 880,72
Salaires et traitements		1 255 356,13	1 185 540,21
Charges sociales		479 461,30	447 827,08
Dotations d'exploitation : - amortissements des immobilisations		256 118,75	241 571,19
- provisions sur immobilisations			
- provisions sur actif circulant			
- provisions pour risques et charges		1 393,00	
Reports en fonds dédiés		30 828,00	
Autres charges		118,06	795,99
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>3 512 523,65</b>	<b>3 058 444,28</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(291 373,04)</b>	<b>(2 231,51)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits financiers de participations		9 272,55	4 794,04
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		5 805,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges		5 024,55	447,50
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>20 102,10</b>	<b>5 241,54</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
Dotations financières aux amortissements et provisions		1 940,04	272,05
Intérêts et charges assimilés		134 133,16	86 531,65
Différence négative de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			8 470,03
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>136 073,20</b>	<b>95 273,73</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(115 971,10)</b>	<b>(90 032,19)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>(407 344,14)</b>	<b>(92 263,70)</b>

ASSOCIATION UFGV ANGERS [Générateur v4.60] en Euros

ASSOCIATION UFGV ANGERS		Page 9	
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>			
	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>			
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (1)			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	26 236,20	1 175,28	
Reprises sur provisions et transferts de charges	66 077,48	62 714,85	
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>92 313,68</b>	<b>63 890,13</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (2)			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	63 569,96	55 371,68	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>63 569,96</b>	<b>55 371,68</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>28 743,72</b>	<b>8 518,45</b>	
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les sociétés	1 669,00	616,00	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 333 566,39</b>	<b>3 125 344,44</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 713 835,81</b>	<b>3 209 705,69</b>	
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>(380 269,42)</b>	<b>(84 361,25)</b>	
<b>ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS</b>			
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			

**ANNEXE**

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de 5 997 280,30 €

Et au compte de résultat de l'exercice qui totalise :

En produits : ..... 3 333 566,39 €

En charges : ..... 3 713 835,81 €

Et dégage un déficit de .....-380 269,42 €

L'exercice a une durée de 12 mois : du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de l'Association UFGV ANGERS avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui lui a été confiée.

Le schéma suivant a été retenu pour la présentation de ladite annexe :

- 1- Informations générales,
- 2- Faits caractéristiques de l'exercice,
- 3- Principes, règles et méthodes comptables
- 4- Complément d'informations relatives au bilan et au compte de résultat,
- 5- Engagements et autres informations.

## **1- INFORMATIONS GENERALES**

### **> Objet social**

L'Association « UFGV RESIDENCE JEANSON » est un établissement d'hébergement pour personne âgée dépendante (EHPAD) qui exerce une mission d'intérêt général inscrite dans le Code de l'action sociale et des familles. Le renouvellement de l'autorisation de fonctionner pour 15 ans date du 04 janvier 2017.

Cette mission est officialisée par un contrat pluriannuel et d'objectifs (CPOM) signé pour 5 ans avec l'Agence régionale de santé (ARS) et le conseil départemental. Le CPOM actuel couvre la période 2019-2024.

L'association accueille des personnes âgées de différentes conditions sociales à des degrés de handicap physique et psychique évolutif.

L'EHPAD est géré par l'Union Familiale des Victimes de Guerre, association privée loi 1901, sans but lucratif dont l'objectif est d'apporter assistance, réconfort et soins aux personnes âgées.

« Il était une fois une poignée pas plus, d'hommes et de femmes qui décidèrent de construire une maison pour abriter leurs vieilles mamans... veuves de guerre..., sous la houlette d'une femme admirable, Mademoiselle Haffner, disciple de Saint Vincent-de-Paul, défenseur des pauvres et des anciens.

Quelques amis se lancèrent sans expérience et sans beaucoup d'argent dans la construction de la première maison en France de ce genre qui allie atmosphère familiale et respect des libertés individuelles ».

Après quatre ans de travaux, la Résidence - Foyer Jeanson, du nom du Père Jeanson, aumônier général des troupes françaises en Indochine - tué dans une embuscade - a été inauguré par le ministère des Anciens Combattants, Raymond Triboulet, le 19 octobre 1959.

En décembre 2007, cette résidence est devenue un Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

*les missions et principaux objectifs détaillés dans le projet Associatif sont :*

- *Le bien-être et la sécurité du résident*
- *Le maintien de son autonomie et le respect de sa dignité*
- *La garantie du respect des libertés individuelles*
- *La lutte contre l'isolement et le maintien des liens sociaux*

### **Accueil familial et convivial.**

Sa dimension, et son "enseignement" sur les qualités morales, apportent beaucoup d'humanisme auprès des résidents et de leur famille.

### **Le respect.**

Le contact permanent offre aux résidents la respectabilité suivant la sensibilité des personnes, parfois diminuées, parfois handicapées.

### **La Bienveillance.**

L'attention humaine est le souci prioritaire du personnel : qu'il soit du domaine de l'hébergement, de la santé, de l'administratif, de l'entretien, de la restauration.

➤ **Nature et périmètre des activités**

- Située dans la ville de ANGERS, la maison de retraite RESIDENCE JEANSON est un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) privé à but non lucratif de 65 places. Cet EHPAD ne dispose pas d'une unité Alzheimer.
- L'établissement est situé au cœur de la ville d'Angers dans le quartier de la Madeleine. Il dispose de 65 chambres individuelles équipées de douche privative et réparties dans deux bâtiments. Les lieux de vie offrent un cadre agréable aux résidents et ont bénéficié de travaux de rénovation.
- L'établissement répond ainsi aux exigences de plus en plus fortes, en termes de qualité architecturale et de confort.

➤ **Moyens mis en œuvre**

Ses missions sont exercées par des professionnelles salariées (infirmières, médecin coordonnateur, aides-soignants, personnels administratifs...) et intervenants extérieurs (cuisiniers et agent d'hôtellerie, réflexologue, médecin généraliste, pédicure...)

La gestion courante et la gouvernance sont assurées par les membres du bureau, des bénévoles, et le Directeur selon les orientations déterminées par le Conseil d'administration de l'Association.

## **2- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### ***Événements significatifs de l'exercice***

- L'établissement a été habilité pour l'ouverture de trois chambres d'hébergement temporaire par augmentation capacitaire.
- L'année 2023 a été marquée par un contexte difficile avec à la fois des charges d'exploitation qui augmentent (énergie, alimentation, personnel) et un turnover plus important avec une perte de sens des équipes. Les difficultés de recrutement de notre secteur d'activité n'épargnent malheureusement pas notre établissement qui a dû recourir de manière significative à l'intérim.
- Un travail d'analyse a été réalisé qui a abouti à une stratégie détaillée dans le projet d'établissement 2024-2028 sous forme de trois axes :
  - Être connus et reconnus pour notre philosophie de soin bienveillante
  - Permettre aux résidents de se sentir comme à la maison
  - Optimiser l'attraction et la fidélisation des professionnels.
- Les travaux en cours au 31 décembre 2023 de mise aux normes de la lingerie, de la création d'une salle d'activités pour les résidents, d'une salle du personnel et d'une salle de réunion.

ASSOCIATION UFGV ANGERS

PAGE 19

***Evénements postérieurs à la clôture***

- Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) couvre la période 2019-2024. A ce titre, la coupe « PATHOS » et l'évaluation du « GMP » (Gir moyen pondéré) doivent être réalisées en 2024.

**3- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES****3-1 Principes et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices comptables
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention les montants sont valorisés en euro.

Il a été fait application du règlement ANC n° 2014-03 et des règlements ultérieurs relatifs au plan comptable général et des dispositions particulières suivantes :

- Le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- Le règlement ANC n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux (ESSMS),
- Le code de l'action sociale et des familles (Casf) pour les provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L.312-1 du Casf,
- Et par l'application de l'arrêté du 15 décembre 2020 relatif au plan comptable des ESSMS.

Les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les différents postes des comptes annuels.

ASSOCIATION UFGV ANGERS

PAGE 20

**🔗 Immobilisations**

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, évaluée au coût d'acquisition pour les biens achetés et au coût de production pour les biens produits. (Cf tableau 2)

L'amortissement représente désormais, conformément au règlement ANC 2016-07, la répartition du montant amortissable d'un actif en fonction de son utilisation. (Cf tableau 3)

Par mesure de simplification, les biens non décomposables sont amortis sur les durées d'usage qui sont généralement de :

Logiciels : .....	linéaire 3 ans
Construction : .....	linéaire de 10 à 45 ans
Installations techniques, matériel et outillage : .....	linéaire de 3 à 10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers : .....	linéaire de 5 à 45 ans
Matériel de bureau et informatique : .....	linéaire de 3 à 10 ans
Mobilier : .....	linéaire de 5 à 10 ans

**🔗 Créances et dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances, ont le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. (Cf tableau n°4)

**🔗 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placements figurent pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque leur valeur d'inventaire, correspondant à leur valeur de marché, est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence (Cf tableau n°4).

**🔗 Fonds propres (cf tableaux 40 et 41)**

Les fonds propres regroupent les ressources mises à disposition de l'entité de façon définitive ou conditionnelle et certaines ressources ayant un caractère durable.

Les fonds associatifs sans droit de reprise comprennent les apports à l'origine augmentés des résultats de la gestion propre. Les fonds associatifs avec droit de reprise sont constitués des réserves de la gestion contrôlée de l'EHPAD.

Le résultat de l'exercice est composé des résultats de l'activité contrôlée et des activités propres. Le résultat effectif 2023 n'intègre pas de reprise de résultat antérieur.

**🔗 Informations relatives aux concours publics et subventions d'exploitation.**

Le règlement ANC N° 2018-06 définit une nouvelle catégorie de ressource : le concours public, qui est une contribution financière d'une autorité administrative attribué en application d'un dispositif législatif et réglementaire qui se différencie de la subvention par le caractère « obligatoire » de l'attribution

**RESULTAT -GESTION PROPRE ET GESTION CONTROLÉE**

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF DE L'ASSOCIATION	31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT COMPTABLE (A)	-380 269,42	-84 361,25
Reprise résultats antérieurs (B)	0	0
EXCEDENT OU DEFICIT GLOBAL (A+B)	-380 269,42	-84 361,25
<i>Dont résultat effectif sous gestion propre</i>	-139 627,76	-91 904,23
<i>Dont résultat sous gestion contrôlée</i>	-240 641,66	7 542,98

Les concours publics reçus par l'Association comprennent les dotations globales affectées au service soin et dépendance, des crédits non reconductibles ainsi que des financements exceptionnels pour couvrir les surcoûts liés à la pandémie (COVID-19).

**Répartition des concours publics et subventions - 2023**

Nature / Origine	Union Européenne	Etat - assurance maladie	Conseil départemental	Caisse d'Allocations Familiales	Autres	TOTAL
Concours publics		1 130 278,72	259 488,94			1 389 767,66
Subventions d'exploitation		3 124,12				3 124,12
Subventions d'investissement		32 633,72			5 005,00	37 638,72
Total	0,00	1 166 036,56	259 488,94	0,00	5 005,00	1 430 530,50

↳ *Informations relatives aux contributions volontaires.*

En raison des difficultés de recrutement du personnel soignant, l'association n'a pas finalisé ses procédures de collecte et d'enregistrement des contributions volontaires. C'est pourquoi le bénévolat n'a pas été comptabilisé.

**3- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

Sommaire	N° tableau
Tableau des immobilisations	2
Tableau des amortissements	3
Tableau des provisions	4
Etat des échéances des créances et des dettes	5
Charges à payer sur dettes	18

**4- ENGAGEMENTS ET AUTRES INFORMATIONS**

Sommaire	N° tableau
Engagements hors bilan	32
Tableau des emprunts et des intérêts d'emprunts	38
Tableau engagement retraite	39
Répartition du résultat entre les sections	40
Répartition des fonds propres et affectation du résultat	41
Tableau de suivi des fonds dédiés	42
Résultat secteur logements sociaux	43
Autres informations	44

ASSOCIATION UFGV ANGERS

31/12/2023

**ANNEXE****Tableau des immobilisations**

Tableau 2

NATURE DES IMMOBILISATIONS	Valeur brute au 01/01/2023	Augmentations		
		Reévaluations	Acquis. Apports	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres Immobilisations incorporelles	10 630		4 389	
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>10 630</b>		<b>4 389</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	236 296			
Constructions sur sol propre	6 045 544			
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agenc. et amén. des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	295 171		51 281	
Installations générales, agenc. et aménagements divers	787 695		28 514	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	107 117		40 990	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	22 523		97 418	
Avances et acomptes				
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>7 494 347</b>		<b>218 203</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	174 452		1 591	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	66 369		22 172	
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>240 821</b>		<b>23 763</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 745 797</b>		<b>246 355</b>	
NATURE DES IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute au 31/12/2023	Valeur d'origine des immobilisations réévaluées
	Virements de poste à poste	Cessions ou mises hors service		
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement & développement				
Autres Immobilisations incorporelles			15 019	
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>			<b>15 019</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains			236 296	
Constructions sur sol propre			6 045 544	
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. amén. construc.				
Instal. techn., matériel et outil. industriel	2 056		344 395	
Instal. générales, agenc. et amén. divers			816 209	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informat., mobilier	1 532		146 575	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			119 941	
Avances et acomptes				
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>3 589</b>		<b>7 708 961</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Particip. évaluées par mise en équival.				
Autres participations			176 042	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immob. financières	23 800		64 741	
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>23 800</b>		<b>240 784</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>27 389</b>	<b>7 964 764</b>	

ASSOCIATION UFGV ANGERS [Générateur v4.60] en Euros

ASSOCIATION UFGV ANGERS

31/12/2023

## ANNEXE

## Tableau des amortissements

Tableau 3

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements au 01/01/2023	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements au 31/12/2023			
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 699	1 615		9 314			
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>7 699</b>	<b>1 615</b>		<b>9 314</b>			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre	2 450 186	179 525		2 629 710			
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agenc. et amén. des constructions			2 056				
Installation technique, matériel et outillage industriel	191 956	39 197		229 097			
Installations générales, agenc. et aménagements divers	501 118	35 397		536 515			
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	86 440	14 858	1 532	99 766			
Emballages récupérables et divers							
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>3 229 700</b>	<b>268 976</b>	<b>3 589</b>	<b>3 495 088</b>			
<b>TOTAL GENERAL DES AMORTIS. DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>3 237 399</b>	<b>270 592</b>	<b>3 589</b>	<b>3 504 402</b>			
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations			Reprises			Mouvements nets des amortissements
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>							
Frais établissement et dévelop.							
Autres Immobil. incorporelles							
<b>Total immob. incorporelles</b>							
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Instal.gales,agenc.amén.construc.							
Instal. techn., mat. et outill. indust.							
Instal. générales, agenc. et amén.							
Matériel de transport							
Mat. bureau et informat., mobilier							
Emballages récupérables et divers							
<b>Total immob. corporelles</b>							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (non ventilé)</b>							
<b>MOUVEMENTS AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>							
	Montant net au 01/01/2023	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements.	Montant net au 31/12/2023			
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ASSOCIATION UFGV ANGERS		<b>ANNEXE</b>			31/12/2023
<b>Tableau des provisions</b>					Tableau 4
NATURE DES PROVISIONS	Montant au 01/01/2023	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2023	
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>					
Reconst. des gisements miniers et pétro.					
Pour investissements					
Pour hausse de prix					
Pour fluctuation des cours					
Amortissements dérogatoires					
Implantations à l'étranger avant le 1/1/92					
Implantations à l'étranger après le 1/1/92					
Pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
<b>Total provisions réglementées</b>					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour pertes sur marchés à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pensions et obligations similaires					
Pour impôts		1 393,00			1 393,00
Pour renouvellement des immobilisations					
Pour grosses réparations					
Pour charges soc. et fisc./congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	6 422,00			3 106,00	3 316,00
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>6 422,00</b>	<b>1 393,00</b>		<b>3 106,00</b>	<b>4 709,00</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS</b>					
Sur immobilisations					
- incorporelles					
- corporelles					
- titres mis en équivalence					
- titres de participation					
- autres immobilisations financières	6 194,98	284,36		5 024,55	1 454,79
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciations	3 707,46	1 655,68			5 363,14
<b>Total provisions pour dépréciations</b>	<b>9 902,44</b>	<b>1 940,04</b>		<b>5 024,55</b>	<b>6 817,93</b>
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>16 324,44</b>	<b>3 333,04</b>		<b>8 130,55</b>	<b>11 526,93</b>
Dont dotations et reprises					
- d'exploitation		1 393,00		3 106,00	
- financières		1 940,04		5 024,55	
- exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					

ASSOCIATION UFGV ANGERS		31/12/2023			
<b>ANNEXE</b>					
<b>Etat des échéances des créances et des dettes</b>					
Tableau 5					
ETAT DES CREANCES		Montant brut au 31/12/2023	A 1 an au plus	A plus d'un an	
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>					
Créances rattachées à des participations					
Prêts (1) (2)		13 059,00		13 059,00	
Autres immobilisations financières		51 682,34		51 682,34	
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>					
Clients douteux ou litigieux					
Autres créances clients		174 466,50	174 466,50		
Sur titres prêtés (prov. dépréc. antér. : <input type="text"/> )					
Personnel et comptes rattachés		248,03	248,03		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités publiques					
- impôts sur les bénéficiaires					
- taxe sur la valeur ajoutée					
- autres impôts, taxes et versements assimilés					
- divers					
Groupe et associés (2)					
Débiteurs divers		114 641,66	114 641,66		
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>		16 170,18	16 170,18		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>370 267,71</b>	<b>305 526,37</b>	<b>64 741,34</b>	
<b>RENOIS</b>					
(1) Montant des prêts accordés au cours de l'exercice					
Montant des remboursements obtenus au cours de l'exercice					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (person. physiques)					
ETAT DES DETTES		Montant brut au 31/12/2023	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit					
- à 1 an maximum à l'origine		9 899,87	9 899,87		
- à plus d'1 an à l'origine (1)		3 339 353,91	121 239,10	569 174,93	2 648 939,88
Emprunts et dettes financ. divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés		197 428,47	197 428,47		
Personnel et comptes rattachés		109 865,81	109 865,81		
Sécurité sociale et autres organis. sociaux		142 949,81	142 949,81		
Etat et autres collectivités publiques					
- impôts sur les bénéficiaires					
- taxe sur la valeur ajoutée					
- obligations cautionnées					
- autres impôts, taxes et assimilés					
Dettes sur immobilisations .cptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes		129 390,30	129 390,30		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		131 970,91	131 970,91		
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>4 140 369,99</b>	<b>922 255,18</b>	<b>569 174,93</b>	<b>2 648 939,88</b>
<b>RENOIS</b>					
(1) emprunts souscrit en cours d'exer.		36 475,00			
emprunts remboursés en cours d'exer.		123 343,17			
(2) dont associés (pers. physiques)					

ASSOCIATION UFGV ANGERS		31/12/2023
<b>ANNEXE</b>		
<b>Charges à payer sur dettes</b>		Tableau 18
NATURE DES DETTES	Montant	
<b>(Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan)</b>		
. Emprunts obligataires convertibles		
. Autres emprunts obligataires		
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 899,87	
. Emprunts et dettes financières diverses		
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 624,10	
. Dettes fiscales et sociales	133 359,24	
. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
. Autres dettes	7 615,80	
<b>TOTAL</b>		<b>212 499,01</b>

ASSOCIATION UFGV ANGERS

PAGE 28

TABLEAU 32ENGAGEMENTS HORS BILAN*Au 31/12/2023  
(Capital + intérêts)*ENGAGEMENTS DONNES

1 – Hypothèque 2<sup>ème</sup> rang derrière le Crédit Lyonnais à hauteur de 2 380 000 € sur l'ensemble immobilier affecté à l'EHPAD sis Rue Biardeau au profit du Crédit Coopératif en garantie des trois emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour les travaux de restructuration et d'extension de la résidence

4 354 756,62 €

ENGAGEMENTS RECUS**Construction neuve**

1 – Garantie de SOGAMA à hauteur de 432 000 € et du CREDIT COOPERATIF à hauteur de 648 000 € au profit de la Caisse des Dépôts et Consignations en garantie de l'emprunt souscrit le 08 août 2008 (ligne du prêt initiale n° 1117839 ayant fait l'objet de réaménagements le dernier en date par avenant n° A118119 avec effet le 1<sup>er</sup> mars 2021 Ligne du prêt réaménagé n° 1366732  
Nouvel acte de cautionnement à la CDC en date du 03 novembre 2016

1 231 513,42 €

2 – Garantie de SOGAMA à hauteur de 488 000 € et du CREDIT COOPERATIF à hauteur de 732 000 € au profit de la Caisse des Dépôts et Consignations en garantie de l'emprunt souscrit le 15 décembre 2008. (ligne du prêt initiale n° 1121723 ayant fait l'objet de réaménagements le dernier en date par avenant n° A118119 avec effet le 1<sup>er</sup> mars 2021 Ligne du prêt réaménagé n° 1366733  
Nouvel acte de cautionnement à la CDC en date du 03 novembre 2016.

1 294 193,21 €

**Réhabilitation de l'existant**

3 – Le prêt de 2 000 000€ consenti en 2009 par la caisse des dépôts et consignations (CDC) était initialement garanti par le crédit coopératif et la CDC à hauteur de 50% chacun.  
Réaménagement de l'opération en 2016 et garantie, par SOGAMA, du capital réaménagé à hauteur de 50% en substitution de la CDC.  
Nouvel acte de cautionnement à la CDC en date du 02 août 2016.  
(ligne du prêt initiale n° 1130667 ayant fait l'objet de réaménagements le dernier en date par avenant n° A118119 avec effet le 1<sup>er</sup> mars 2021 Ligne du prêt réaménagé n° 1366734

1 829 049,99 €

**Financement des travaux (embellissement rez de chaussée et façade)**

4- Le prêt LCL de 364 875 € sur une durée de 187 mois : INTERFIMO en est le garant.

TABLEAU N° 38

ASSOCIATION UFGV ANGERS

**ETAT DES EMPRUNTS ET FRAIS FINANCIERS au 31/12/2023**

Organisme prêteur	Date de souscription	Durée (années)	Taux %	Capital emprunté	Dettes en fin d'exercice		Capital et intérêts	Capital remboursé en 2023	Montant des intérêts payés dans l'année 2023
					Capital restant dû	Intérêts			
Emprunt CDC N° 1366732	08/08/2008	30	1,49%	1 152 764	808 265		1 231 513	19 567	30 295
Emprunt CDC N° 1366733	15/12/2008	30	1,49%	1 220 000	845 541		1 294 193	20 062	31 683
Emprunt CDC N° 1366734	06/04/2009	25	1,49%	2 027 978	1 297 878		1 829 050	44 857	48 947
Emprunt LCL N° 17916692	05/05/2017	15	0,85%	364 875	224 480		233 256	23 899	2 018
Emprunt LCL N° 22807155	07/03/2022	10	0,57%	152 836	126 714		129 747	14 958	768
Emprunt LCL N° 22939722	24/01/2023	15	2,95%	303 255	36 475		36 475	0	3 778
<b>TOTAL</b>				<b>5 221 707</b>	<b>3 339 353</b>		<b>4 754 234</b>	<b>123 343</b>	<b>117 489</b>

Prêt débloqué partiellement au 31/12/2023 >  
Echéancier non encore établi

TABLEAU 39INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

La provision constituée pour les indemnités de départ du personnel à la retraite a été calculée compte tenu des hypothèses suivantes :

- ☞ la population salariée concernée est l'effectif total de la structure (33 personnes).
- ☞ convention collective retenue : aucune (code du travail applicable).
- ☞ paramètres économiques :
  - augmentation annuelle des salaires : 3%
  - taux d'actualisation et de revalorisation du fonds : 3,17% (3,77% en 2022)
- ☞ paramètres sociaux :
  - âge de départ à la retraite moyen : 64 ans
  - taux de rotation : 38% pour les non cadres (14% en 2022) et 1% pour les cadres.
  - taux de charges sociales patronales : 50%, considérant que les départs interviennent à l'initiative du salarié
- ☞ paramètres techniques :
  - année du calcul : 2023
  - table de mortalité réglementaire : TG 05
  - méthode rétrospective

Au final, il en résulte une dette actuarielle qui mesure l'engagement actualisé de l'entreprise rapporté à l'ancienneté acquise (ancienneté acquise / ancienneté totale) de 3 316 €. Il s'agit de la part relative aux droits passés. Pour mémoire, il y a eu deux départs à la retraite en 2023.

ASSOCIATION UFGV ANGERS

PAGE 31

TABLEAU 40

**RESULTAT PAR SECTION TARIFAIRE - ANNEE 2023**

	GLOBAL	HEBERGEMENT ET AUTRE	DEPENDANCE	SOIN
RECETTES	3 333 566,39	1 789 533,82	518 074,88	1 025 957,69
DEPENSES	3 713 835,81	1 929 181,58	601 706,24	1 182 987,99
<b>RESULTAT COMPTABLE (A)</b> des comptes annuels	<b>-380 269,42</b>	<b>-139 627,76</b>	<b>-83 631,36</b>	<b>-157 010,30</b>

TABLEAU 40

**RESULTAT PAR SECTION TARIFAIRE - ANNEE 2022**

	GLOBAL	HEBERGEMENT ET AUTRE	DEPENDANCE	SOIN
RECETTES	3 125 344,44	1 687 966,13	501 151,90	936 226,41
DEPENSES	3 209 705,69	1 779 870,36	491 996,10	937 839,23
<b>RESULTAT COMPTABLE (A)</b> des comptes annuels	<b>-84 361,25</b>	<b>-91 904,23</b>	<b>9 155,80</b>	<b>-1 612,82</b>

TABLEAU 41

ASSOCIATION UFGV ANGERS  
**REPARTITION DES FONDS PROPRES ET AFFECTATION DU RESULTAT**

	AFFECTATIONS 2022					EXERCICE CLOS LE 31/12/2023
	EXERCICE CLOS LE 31/12/2022	Affectation du résultat 2022 hébergement	Affectation du résultat 2022 dépendance	Affectation du résultat 2022 soin	Augmentation autre	
<b>FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE</b>	<b>2 089 747,60</b>	<b>-91 904,23</b>				<b>1 997 843,37 €</b>
<b>RESERVES DE L'ACTIVITE SOUS GESTION CONTROLEE</b>	<b>197 295,67 €</b>					<b>197 295,67 €</b>
Réserve de compensation						
<b>REPORTS A NOUVEAU DE L'ACTIVITE SOUS GESTION CONTROLEE</b>	<b>15 850,43 €</b>					<b>15 850,43 €</b>
Report à nouveau créditeur dépendance	<b>0,00 €</b>					<b>0,00 €</b>
Résultat en instance d'affectation	<b>-19 730,49 €</b>	<b>9 155,80 €</b>			<b>0,00 €</b>	<b>-10 574,69 €</b>
Report à nouveau débiteur dépendance	<b>-29 309,89 €</b>			<b>-1 612,82 €</b>		<b>-30 922,71 €</b>
Report à nouveau débiteur soin						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>-84 361,25 €</b>	<b>91 904,23 €</b>	<b>-9 155,80 €</b>	<b>1 612,82 €</b>		<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>2 091,92 €</b>				<b>37 638,72 €</b>	<b>-380 269,42 €</b>
Subvention d'investissement						<b>32 150,66 €</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>2 171 583,99 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>37 638,72 €</b>	<b>1 821 373,31 €</b>

ASSOCIATION UFGV ANGERS

TABLEAU 42

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A l'ouverture de l'exercice AU 1/1/2023	REPORTS	UTILISATIONS		A LA CLOTURE		
			MONTANT GLOBAL	DONT REMBOURSEMENTS	TRANSFERTS	MONTANT AU 31/12/2023 GLOBAL	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<b>CONTRIBUTIONS FINANCIERES - ARS</b> Crédit non reconductible versé par ARS en 2023 <i>(Aide au financement de formation de deux aide-soignants)</i>		30 828,00				30 828,00	
<b>TOTAL FONDS DEDIES</b>	0,00	30 828,00	0,00	0	0	30 828,00	0,00

ASSOCIATION UFGV ANGERS

PAGE 34

TABLEAU 43

## SECTEUR LOGEMENTS SOCIAUX

	DEPENSES	RECETTES
	Compte 678890	Compte 797800
Loyers		58 692,42
Charges locatives et autres		4 764,00
Rembt assurances et divers		2 621,06
Travaux	6 163,17	
Eau	1 226,19	
Electricité	190,41	
Entretien chaudière	1 391,76	
Entretien immeuble	1 896,79	
Assurances	1 421,55	
Honoraires de gestion	4 643,26	
Taxe foncière	6 712,00	
Impôt s/ revenu locatif 2,50%	1 652,00	
Dotations "hors constructions"	14 472,83	
<b>Total</b>	<b>39 769,96</b>	<b>66 077,48</b>
<b>Résultat *</b>	<b>26 307,52</b>	

\* avant dotation aux amortissements des constructions et charges indirectes

AUTRES INFORMATIONS1- TABLEAU DES EFFECTIFS

EFFECTIF MOYEN 2023

Catégorie	Personnel salarié en ETP (*)
Cadres	2,35
Non cadres	30,90
TOTAL	33,25

(\*) Equivalent temps plein déterminé suivant le code de la sécurité sociale

---

2- REMUNERATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 144 345 € en 2023.